



COMMUNE DE MESSERY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2019 à 20 H.

Présents : Serge BEL. Joëlle DARTIGUEPEYROU. Alexandre RAYMOND. Frédéric RODRIGUES. Claude GERARD. Nathalie VUARNET. Patrick VIROT. Thierry NOIR. Virginie ROSSAT. Alexandra TISSOT-GREVAZ. Olivier VUARNET.

Absents : David TRUCHET. Céline MARGUET. Chantal DETOURNAY. Rosalind CUTLER. Clotilde MARGOTIN.

Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre de membres présents : 11

Nombre de procurations : 2

Date de la convocation : 21 mars 2019

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Claude GERARD est élu secrétaire de séance

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 mars 2019

Alexandre RAYMOND fait remarquer qu'il n'a pas parlé de la dissolution de la communauté de communes « des collines du Léman » pour expliquer la réduction d'activités de la perception de Douvaine mais de la dissolution de la communauté de communes du Bas Chablais.

Cette remarque étant prise en compte, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Maire propose de rajouter deux points qui corrigent deux délibérations adoptées le 14 mars dernier : un point concernant l'acquisition de parcelles appartenant à Mme CUCCURU rue de la Seppe ; un point relatif à l'indemnité 2018 du percepteur.

Accord unanime du conseil municipal pour que ces deux points soient rajoutés à l'ordre du jour.

3. Approbation du Compte Administratif 2018 « Budget Cimetière »

Alexandre RAYMOND remercie en préambule Véronique MEYRIER pour le travail effectué.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alexandre RAYMOND, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier :

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2018 « Cimetière » et avoir entendu M. Alexandre RAYMOND en faire la présentation,

A l'unanimité, (M. le Maire ne participe pas au vote),

APPROUVE le Compte Administratif 2018 « Cimetière », lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

Constata les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2018 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2018 tels que résumés ci-dessous.

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	0.00	230.26
Opérations de l'exercice	1 044.20	1 250.00
TOTAUX	1 044.20	1 480.26
Résultats de clôture		436.06
Restes à réaliser	0,00	0.00
TOTAUX CUMULES	1 044.20	1 480.26
RESULTAT DEFINITIF		436.06

<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	0.00	22 671.90
Opérations de l'exercice	0.00	1 044.20
TOTAUX	0.00	23 716.10
Résultats de clôture		23 716.10
Restes à réaliser	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0.00	23 716.10
RESULTAT DEFINITIF		23 716.10

<u>ENSEMBLE</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	0.00	22 902.16
Opérations de l'exercice	1 044.20	2 294.20
TOTAUX	1 044.20	25 196.36
Résultats de clôture		24 152.16
Restes à réaliser	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	1 044.20	25 196.36
RESULTAT DEFINITIF		24 152.16

4. Affectation du résultat d'exploitation 2018 « Budget Cimetière »

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2018 du « Cimetière »,

Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 436.06 €

Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00 €

Résultat de fonctionnement reporté :436.06 €

5. Approbation du Compte de Gestion 2018 – Budget Cimetière

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion « Cimetière » dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6. Approbation du Budget Primitif 2019 « Budget Cimetière »

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif Cimetière comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSE 2019		26 712.68 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 147.16 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	0.00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	0.00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 560.52 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5.00 €
66	CHARGES FINANCIERES	0.00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES 2019		26 712.68 €
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	436.06 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	0.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 276.62 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	0.00 €

73	IMPOTS ET TAXES	0.00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0.00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0.00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0.00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES 2019		26 276.62 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 276.62 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0.00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0.00 €
27	AUTRES IMMOBILATIONS FINANCIERES	0.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES 2019		26 276.62 €
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	23 716.10 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 560.52 €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0.00 €
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0.00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES	0.00 €

7. Approbation du Compte Administratif 2018 « Budget Affaires Scolaires »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alexandre RAYMOND, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier :

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2018 « Affaires Scolaires » et avoir entendu M. Alexandre RAYMOND en faire la présentation,

A l'unanimité, (M. le Maire ne participe pas au vote),

APPROUVE le Compte Administratif 2018 « Affaires Scolaires », lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

Constata les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2018 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2018 tels que résumés ci-dessous.

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	639 618.92	679 048.93
TOTAUX	639 618.92	679 048.93
Résultats de clôture		39 430.01
Restes à réaliser	0,00	0.00
TOTAUX CUMULES	639 618.92	679 048.93
RESULTAT DEFINITIF		39 430.01

<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	30 539.57	0.00
Opérations de l'exercice	35 544.60	35 889.49
TOTAUX	66 084.17	35 889.49
Résultats de clôture	30 194.68	
Restes à réaliser	0.00	0,00
TOTAUX CUMULES	66 084.17	35 889.49
RESULTAT DEFINITIF	30 194.68	

<u>ENSEMBLE</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	30 539.57	0.00
Opérations de l'exercice	675 163.52	714 938.42
TOTAUX	705 703.09	714 938.42
Résultats de clôture	9 235.33	
Restes à réaliser	0.00	0,00
TOTAUX CUMULES	705 703.09	714 938.42
RESULTAT DEFINITIF	9 235.33	

8. Affectation du résultat d'exploitation 2018 « Budget Affaires Scolaires »

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2018 des « Affaires Scolaires »,

Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 39 430.01 €.

Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé : **39 430.01 €**

Résultat de fonctionnement reporté : 0.00 €

9. Approbation du Compte de Gestion 2018 – Budget Affaires Scolaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion « Affaires Scolaires » dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10. Approbation du Budget Primitif 2019 « Budget Affaires Scolaires »

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

Adopte le Budget Primitif Affaires Scolaires comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSE 2019		793 062.67 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	363 256.00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	321 880.00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	0.00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	41 174.67 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 670.00 €
66	CHARGES FINANCIERES	50 082.00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES 2019		793 062.67 €
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	0.00 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	23 500.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	185 000 €
73	IMPOTS ET TAXES	0.00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	583 962.67 €

75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	600.00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0.00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES 2019		84 504.68 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	30 194.68 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	46 366.00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 944 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0.00 €
27	AUTRES IMMOBILATIONS FINANCIERES	0.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES 2019		84 504.68 €
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	0.00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	41 174.67 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	39 430.01 €
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0.00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES	3 900.00 €

11. Approbation du Compte Administratif 2018 « Budget Principal Commune »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alexandre RAYMOND, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier :

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2018 de la Commune et avoir entendu M. Alexandre RAYMOND en faire la présentation,

A l'unanimité, (M. le Maire ne participe pas au vote),

APPROUVE le Compte Administratif 2018 de la Commune, lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2018 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2018 tels que résumés ci-dessous.

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	0.00	112 086.30
Opérations de l'exercice	2 252 805.28	2 632 690.48
TOTAUX	2 252 805.28	2 744 776.78
Résultats de clôture		491 971.50
Restes à réaliser	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	2 252 805.28	2 744 776.78
RESULTAT DEFINITIF		491 971.50

<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	0.00	644 876.25
Opérations de l'exercice	856 881.44	766 664.09
TOTAUX	856 881.44	1 411 540.34
Résultats de clôture		554 658.90
Restes à réaliser	434 654.00	0.00
TOTAUX CUMULES	1 291 535.44	1 411 540.34
RESULTAT DEFINITIF		120 004.90

<u>ENSEMBLE</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	0.00	756 962.55
Opérations de l'exercice	3 109 686.72	3 399 354.57
TOTAUX	3 109 686.72	4 156 317.12
Résultats de clôture		1 046 630.40
Restes à réaliser	434 654.00	0.00
TOTAUX CUMULES	3 544 340.72	4 156 317.12
RESULTAT DEFINITIF		611 976.40

12. Affectation du résultat d'exploitation 2018 « Budget Principal Commune »

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2018 de la Commune,

Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 491 971.50 €.

Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté : 491 971.50 €

13. Approbation du Compte de Gestion 2018 – Budget Principal Commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion « Budget Principal Commune de Messery » dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14. Approbation du Budget Primitif 2019 « Budget Principal Commune »

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

Adopte le Budget Primitif Commune comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSE 2019		3 078 454.77€
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	764 375.00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	756 680.00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	22 358.00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	494 293.10 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	936.00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	776 613.67 €
66	CHARGES FINANCIERES	141 946.00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	121 253.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES 2019		3 078 454.77 €
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	491 971.50 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	36 500.00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0.00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	91 064.00 €

73	IMPOTS ET TAXES	1 648 465.00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	762 892.27 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	46 060.00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	2.00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES 2019		1 921 353 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0.00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	398 859.00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	312 184.00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 830.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	383 800.00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	816 680.00 €
27	AUTRES IMMOBILATIONS FINANCIERES	0.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES 2019		1 921 353 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	36 606.00 €
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	554 658.90 €

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	494 293.10 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	936.00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	398 859.00 €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0.00 €
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	267 000.00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES	169 000.00 €

15. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition prévisionnelles 2019 et du produit fiscal attendu tels qu'ils résultent de l'état 1259 « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 »,

Décide de reconduire pour 2019 les taux d'imposition de 2018 tels que ci-dessous :

- Taxe d'habitation : 14,41
- Taxe foncière (bâti) : 15,48
- Taxe foncière (non bâti) : 59,53

Avant de poursuivre, Joëlle DARTIGUEPEYROU propose à l'assemblée délibérante d'applaudir Alexandre RAYMOND pour le travail accompli.

Le conseil municipal ne répond pas à l'invitation de Joëlle DARTIGUEPEYROU, Alexandra TISSOT GREVAZ et Nathalie VUARNET faisant remarquer que la préparation budgétaire constitue un travail collectif.

16. Acquisition parcelles Mme CUCCURU (La Seppe)

Par délibération en date du 31 janvier dernier, le conseil municipal a accepté d'acquérir deux petites parcelles d'une contenance totale de 91 m² appartenant à Mme CUCCURU au lieudit « La croix » à Essert, au prix de 4 550 €.

L'extrait cadastral du notaire fait apparaître une différence de 5 m² (86 m² contre 91 m²) par rapport au relevé cadastral mairie. Il est donc proposé de se conformer au document actualisé du cadastre utilisé par le notaire, à savoir une superficie de 47 m² pour la parcelle A n° 1920 et 39 m² pour la parcelle A n° 1922, ce qui correspond à un prix d'acquisition de 4 300 €.

Le conseil, municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'acquérir les parcelles cadastrées section A n° 1920 et 1922, d'une contenance respective de 47 et 39 m², appartenant à Mme Jeannine Marie Thérèse CUCCURU, au prix de 50 €/m², soit 4 300 €.

17. Indemnité percepteur

Par délibération en date du 14 mars dernier, le conseil municipal a accepté d'allouer une indemnité de conseil à Mme le percepteur de Douvaine d'un montant de 706.98 €. Par courriel du 22 mars 2019, Mme PELLETIER nous informe que l'indemnité doit être scindée en deux :

- Une part au bénéfice de M. DEPEYRE, soit 294.58 € qui a quitté ses fonctions le 31 mai dernier,
- Une part au bénéfice de Mme PELLETIER, soit 412.40 € qui a pris ses fonctions au 1^{er} juin 2018.

Il est donc proposé au conseil municipal de décider d'attribuer une indemnité de conseil de 294.58 € à M. DEPEYRE et de 412.40 € à Mme PELLETIER, le montant total de l'indemnité étant inchangé.

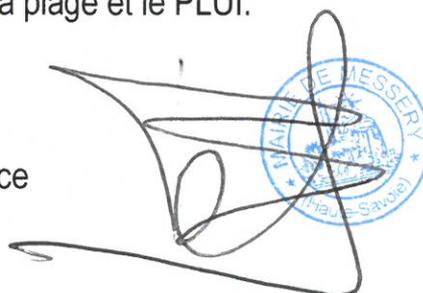
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une indemnité de conseil de 294.58 € à M. DEPEYRE et de 412.40 € à Mme PELLETIER.

18. Questions diverses

- Aménagements non autorisés dans les bois - association AIRSOFT
M. le Maire rend compte du classement sans suite de la plainte de la commune.
- Rencontre avec le Président de Thonon-Agglo
Accompagné de Claude GERARD et de Gérard TEDESCHI, M. le Maire rencontrera Jean NEURY le 1^{er} avril. Au programme : l'aménagement et l'enfouissement des réseaux à la plage et le PLUI.

Claude GERARD
Adjoint au Maire secrétaire de séance



Serge BEL
Maire

